



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2007

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE
PROFESSIONNEL (CAPLP)**

Concours EXTERNE

Section VENTE

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les
établissements privés du second degré sous contrat
(CAFEP-CAPLP)**

TROISIÈME CONCOURS

**Rapport de jury présenté par Monsieur Thierry LEFEUVRE
Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
Président du jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Résultats d'ensemble du concours externe et du Troisième concours	4
---	---

1/ CONCOURS EXTERNE

1.1 Rapport des épreuves écrites d'admissibilité

1.1.1 Épreuve technique.	5
1.1.2 Composition sur un sujet d'économie d'entreprise.....	8

1.2 Rapport des épreuves d'admission

1.2.1 Épreuve orale portant sur les problèmes économiques généraux.....	13
1.2.2 Entretien relatif à des problèmes commerciaux	16
1.2.3 Épreuve sur dossier.....	19

2/ 3^{ème} CONCOURS

2.1 Rapport de l'épreuve écrite d'admissibilité

2.1.1 Épreuve technique.	22
-------------------------------	----

2.2 Rapport des épreuves d'admission

2.2.1 Épreuve orale portant sur les problèmes économiques généraux.....	25
2.2.2 Épreuve sur dossier.....	26

3/ ANNEXES

3.1 / Règlement du concours Externe.....	30
3.2 / Règlement du 3 ^{ème} Concours.....	32

3.3 / Sujets des épreuves d'admissibilité et exemples de copies

- 3.3.1 Épreuve technique
- 3.3.2 Meilleure copie de l'épreuve technique

- 3.3.3 Épreuve d'économie d'entreprise
- 3.3.4 Meilleure copie de l'épreuve d'économie d'entreprise

3.4 / Sujets des épreuves d'admission

- 3.4.1 Épreuve portant sur les problèmes économiques
Généraux

- 3.4.2 Entretien relatif à des problèmes commerciaux.....

Les rapports de jurys sont mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale à la rubrique « rapports de jurys ».

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

RESULTATS D'ENSEMBLE
Concours d'accès au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel
 Concours 2007 - SECTION VENTE

	EXTERNE Vente	CAFEP Vente	3 ^e concours Vente	3 ^e Concours CAFEP
- NOMBRE DE PLACE PLACES OFFERTES AU CONCOURS	109	10	8	2
- NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS	2203	266	474	92
- NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS	1 076	135	203	37
- NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES	273	20	19	5
- NOTE DU DERNIER CANDIDAT ADMISSIBLE	8,90	9,90	11,50	10,50
- MOYENNE DE L'ADMISSIBILITE / 20	7,16	7,06	7,40	7,59
- MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES / 20	10,62	11,22	12,35	12,20
- NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS	109	10	8	2
- NOMBRE DE PRESENTS A L'ADMISSION	230	16	15	3
- MOYENNE DES EPREUVES DE L'ADMISSION / 20	9,76	11,44	11,10	10,23
- MOYENNE DES EPREUVES D'ADMISSION DES CANDIDATS ADMIS	12,42	13,97	12,94	12,25
- NOTE DU DERNIER CANDIDAT ADMIS / 20	10,25	11,05	11,67	10,00

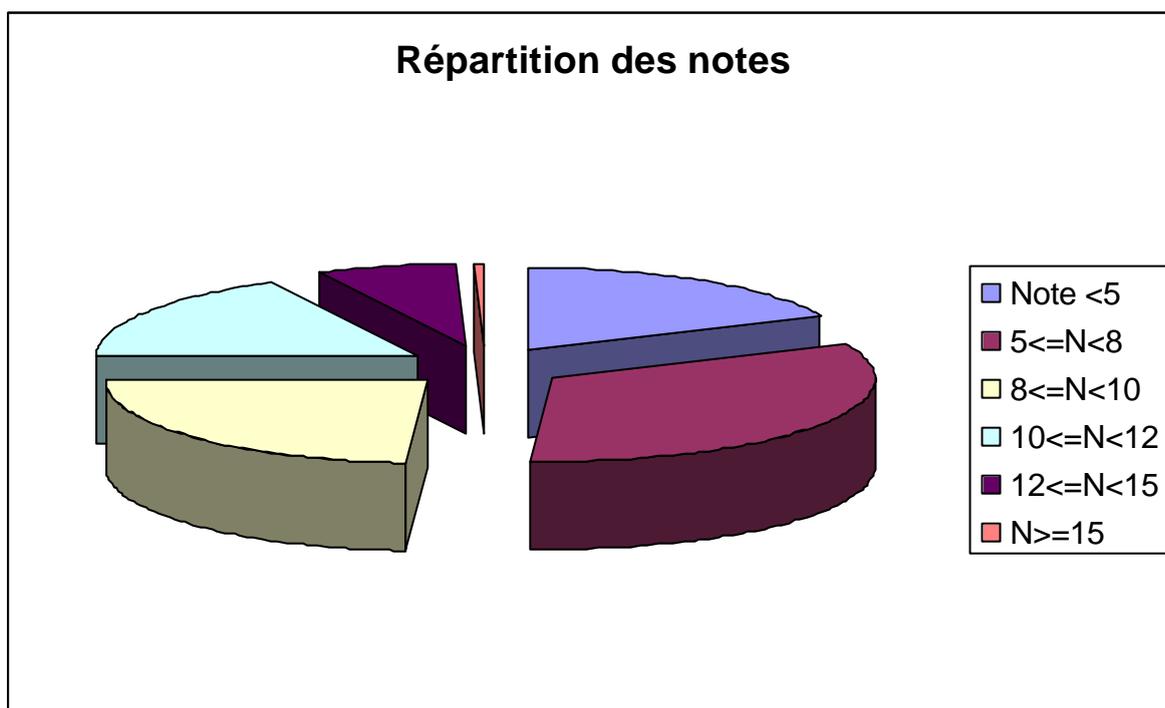
1/ Concours externe

1.1 EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1.1.1 ÉPREUVE TECHNIQUE

Les Résultats

N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15	Totaux
224	414	300	214	86	8	1 246
17,98%	33,23%	24,08%	17,17%	6,90%	0,64%	100%



COMPARATIF 2004/2007

	2004	2005	2006	2007
Nombre de candidats ayant composé	1583	1726	1 624	1245
Moyenne générale	5,90	7,04	5,42	7,84
Nombre de candidats ayant une note >= 10	200 (12,63 %)	434 (25,14 %)	107 (6,59%)	308 (24,72%)
Nombre de candidats ayant une note >= à 12	57 (3,60 %)	186 (10,78 %)	17 (1,05%)	94 (7,54%)
Nombre de candidats ayant une note comprise entre 10 et 12	143 (9,03 %)	248 (9,03 %)	90 (5,54%)	214 (17,17%)

Observations :

Le nombre de candidats connaît une baisse importante par rapport à 2006.
La moyenne est en hausse par rapport à 2006 et très proche de la moyenne de 2005.

Une synthèse des commentaires du jury

Sur la forme :

Le jury constate la présence accrue d'introduction et de conclusion dans les compositions des candidats mais regrette que cet usage ne soit pas systématique.

Les analyses, réponses et calculs sont rarement structurés. Le recours aux tableaux est insuffisant.

Dans l'ensemble la présentation des copies s'est améliorée mais reste encore très perfectible pour une partie des candidats.

Le jury regrette le nombre important de copies qui ne répond pas aux exigences d'orthographe et de grammaire.

Sur le fond :

Le jury remarque :

- Un traitement relativement scolaire de l'étude de cas :
 - des propositions formulées qui restent trop théoriques et sans lien réel avec le cas proposé,
 - un vocabulaire professionnel limité.
- Des connaissances insuffisantes qui entraînent des analyses superficielles et approximatives ;
- Des techniques basiques de calculs (ratios, marchandisage...) rarement maîtrisées.

ANALYSE DES DOSSIERS

Premier dossier

- La consigne de l'analyse stricte des spécificités de la demande n'est pas respectée. Les candidats ont souvent proposé une étude classique de marché ;
- L'utilisation d'un tableau synthétique pour l'analyse FFOM de l'entreprise a été très rare ;
- Les réponses apportées sont confuses voire contradictoires et peu structurées.

Deuxième dossier

- Le traitement du dossier est resté très scolaire sans adéquation à la situation de l'entreprise ;
- Le profil du poste à pourvoir reste très succinct, des difficultés à faire émerger les missions principales, présentation quasi exhaustive des tâches, des éléments comme l'intitulé du poste, le statut et la rémunération sont rarement évoqués ;
- Les modalités de recrutement proposées sont souvent peu adaptées au profil du poste ;
- Les ratios choisis manquent de pertinence, l'analyse qui en découle reste superficielle.

Troisième dossier

- Le dossier est peu ou pas traité par les candidats ;
- Les arguments ne sont pas adaptés à la cible grande distribution ;
- Les techniques de merchandising et les calculs de marge ne sont pas maîtrisés ;
- Les candidats rencontrent des difficultés à exploiter les résultats pour formuler des recommandations ;
- Les propositions sont rarement justifiées et argumentées.

Quatrième dossier

- Les outils TIC sont mal maîtrisés ;
- Le commerce électronique est connu de manière parcellaire ;
- Des confusions sont fréquentes entre ratio, indicateur de performance et taux d'évolution ;
- L'analyse des indicateurs est parfois superficielle sans véritable diagnostic,
- Les spécificités de l'e-mailing ne sont pas prises en compte, celui-ci est souvent traité comme un publipostage ;
- La maquette d'e-mailing ne satisfait pas aux exigences d'une communication visuelle professionnelle.

Conseils aux candidats :

Une préparation sérieuse et un entraînement régulier sont indispensables pour appréhender l'épreuve et en maîtriser sa méthodologie.

Sur le fond :

- Les contenus de formation des BTS, notamment « Management des unités commerciales » et « Négociation et relation client » sont à étudier dans toutes leurs dimensions ;
- Les qualités d'analyse (profondeur et justesse) sont particulièrement appréciées ;
- Les solutions proposées doivent être créatives, claires, adaptées aux situations professionnelles, justifiées et argumentées ;
- La maîtrise des outils de gestion est indispensable.

Sur la forme :

- Rédiger l'introduction et la conclusion générale,
- Lire les consignes avec attention et les respecter,
- Structurer les réponses issues d'une analyse et/ou d'une synthèse,
- Privilégier des présentations synthétiques (tableaux, schémas...)
- Apporter un soin particulier à la copie (lisibilité, présentation, orthographe)

1.1.2 COMPOSITION PORTANT SUR UN SUJET D'ECONOMIE D'ENTREPRISE

Rappel du sujet :

« Dans le contexte actuel, la flexibilité des systèmes de production influence la compétitivité des entreprises. Comment cette flexibilité des systèmes de production s'organise-t-elle, et quelles en sont les conséquences ? »

Liste des annexes :

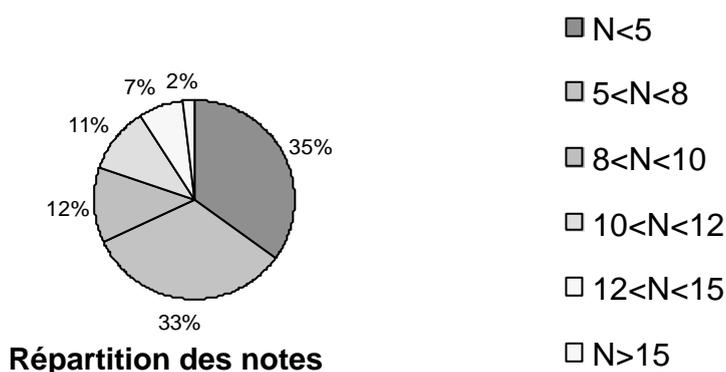
- Annexe n°1 : « Taylorisme, fordisme, toyotisme » (KOÏCHI SHIMUZU, « *Le toyotisme* », Édition La Découverte, collection Repères, 1999)
- Annexe n°2 : « Climat morose dans l'industrie » (« *Le Monde* », 20 avril 2005)

1) LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2007

1.1. Répartition des notes

Les résultats, pour la session 2007, se répartissent de la manière suivante :

Répartition des notes	Nombre de copies	Pourcentage	Cumul ≥ 10	Cumul ≥ 8
N<5	427	35 %		
5<N<8	402	33 %		
8<N<10	148	12 %		
10<N<12	134	11 %	20 %	32 %
12<N<15	84	7 %		
N>15	23	2 %		



Les remarques qui vont suivre ne diffèrent pas substantiellement de celles des années antérieures et c'est la raison pour laquelle les membres du jury insistent auprès des candidats au concours pour qu'ils lisent de façon attentive les rapports du jury (celui-ci comme celui des années antérieures).

1.2. Commentaires :

1218 copies ont été corrigées cette année traduisant un absentéisme au concours nettement plus important cette année que les années antérieures, et à l'épreuve d'économie d'entreprise en particulier (1555 copies corrigées en 2004, 1 620 en 2005 et 1539 en 2006),

Sur ce total, 241 copies ont une note égale ou supérieure à 10 (soit 20 % du total contre 16.5 % en 2006).

68 % des copies ont une note strictement inférieure à 8.

Moyenne des moyennes des jurys = 6.36 (contre 7,50 en 2003, 6,75 en 2004, 6,69 en 2005 et 6,18 en 2006).

La moyenne générale obtenue n'est qu'en très légère hausse par rapport à l'an passé .

Note de la copie la plus basse : 0,5

Note de la copie la plus haute : 17,5

Le jury a donc utilisé presque l'intégralité de l'échelle des notes, la note la plus basse étant 0,5/20, ce qui correspond à un candidat qui n'a fait que rappeler la méthodologie de l'épreuve écrite d'économie d'entreprise.

2) LE SUJET

2.1. Les contenus attendus

Le sujet demandait aux candidats d'apporter des réponses à deux questions, l'une commençant par « Comment ? », l'autre étant formulée ainsi : « Quelles en sont les conséquences ? ». Or, une bonne partie des candidats (sensiblement 40 %) n'ont pas répondu à ces deux questions, et se sont contentés d'un traitement partiel du sujet.

En effet, ce qu'attendait le jury, au titre des contenus, était implicite dans l'énoncé du sujet. De ce point de vue, le jury regrette qu'une part importante des candidats ait reformulé le sujet à leur manière, ne traitant de ce fait qu'une partie de ce qui était attendu. Par conséquent, le jury était en droit de s'attendre à des copies de meilleur niveau.

Le jury note que le sujet portait sur une problématique des sciences de gestion récurrente ces dernières années.

2.2. Commentaires sur les copies corrigées

2.2.1. Commentaires sur la forme des copies

- Points positifs :

Une part importante des candidats (60 %) a cherché à respecter le plan induit par la formulation du sujet.

- Points négatifs :

Une autre partie, par conséquent, des candidats a reformulé le sujet et ne l'a traité que partiellement.

Des problèmes méthodologiques ont été notés dans certaines copies (introductions souvent beaucoup trop sommaires notamment).

Parfois, le titre ne correspond pas au contenu annoncé (cette remarque vaut tant pour les parties qu'à l'intérieur des sous parties).

Le jury déplore des problèmes d'orthographe graves et d'expression écrite, beaucoup trop nombreux dans les copies, ce qui n'est guère tolérable pour un concours de ce niveau.

Ponctuellement, le jury a noté des problèmes de présentation matérielle de la copie et l'usage d'un vocabulaire journalistique, peu dignes d'un futur enseignant.

2.2.2. Commentaires sur le fond des copies

Globalement, les membres du jury constatent que beaucoup de candidats n'ont pas une conscience claire du degré d'exigence pour ce concours.

➤ S'agissant de l'introduction :

Les termes économiques du sujet ont rarement été définis dans l'introduction, et quand ils l'ont été, souvent ils ne l'ont été que partiellement : or, ici, il fallait définir les quatre termes suivants : « flexibilité », « système de production », « compétitivité » et « entreprise ». Rares ont été les copies où les quatre termes ont été définis, et encore plus rares ont été les copies où ces quatre termes l'ont été avec précision.

De même, la problématique du sujet a rarement été explicitée par les candidats, lesquels, dans une proportion beaucoup trop importante, se sont contentés de reprendre le sujet tel qu'il était posé. Or, cette remarque figure, de façon récurrente, dans les rapports de jury : par conséquent, les correcteurs aimeraient que les remarques formulées dans les rapports de jury soient mieux prises en considération.

Parfois, le plan n'était pas même annoncé à la fin de l'introduction. Dans d'autres cas, le plan suivi dans le développement n'est pas le plan annoncé en fin d'introduction.

➤ S'agissant du développement :

Le jury déplore une réflexion souvent superficielle des candidats. Encore trop souvent, le jury a trouvé des copies où les exemples sont venus se substituer à l'analyse, ce qui n'est pas tolérable et ne correspond de toute façon pas à ce qui est demandé.

Certains candidats se sont contentés d'une paraphrase des annexes, alors que le jury attend une réflexion personnelle, approfondie et structurée de la part des candidats (les annexes ne sont là que comme support à une réflexion et ne sauraient, donc, s'y substituer).

Une copie se résumant à une reprise des annexes ne peut espérer une note supérieure à 05 sur 20.

Néanmoins, sur ce point, le jury a constaté une amélioration par rapport aux années antérieures, amélioration qui est sans doute en partie due au fait que le nombre des annexes était plus limité et que le texte et le graphique choisis comme support à la réflexion des candidats étaient assez courts.

De même, le jury a constaté qu'il y avait eu moins de hors sujet.

Le jury attend des références théoriques qui soient centrées sur le sujet. Or, trop souvent, les copies n'avaient pas de références théoriques, et quand bien même il y en avait quelques-unes, elles n'étaient pas toujours adéquates. Le jury rappelle qu'il attend des candidats des connaissances se rapportant au sujet à traiter : or, trop souvent, les connaissances étaient insuffisantes sur le sujet posé, et/ou insuffisamment centrées sur le sujet. Par exemple, des copies ont été axées sur la flexibilité, mais ont fait abstraction de la notion de compétitivité ou l'inverse.

Certaines copies ont eu une note supérieure ou égale à 15 sur 20.

Une copie mérite ce type de note quand :

- elle témoigne d'une bonne maîtrise de la méthodologie de la dissertation ;
- elle répond aux deux questions posées, dans une structure cohérente ;
- les idées sont classées et centrées sur le sujet et s'intègrent dans un plan matérialisé et logique ;
- l'introduction précise le thème, définit les termes clés du sujet, pose la problématique et annonce clairement le plan ;
- le développement constitue une démonstration ou, au moins, une progression logique des idées, et le raisonnement s'appuie sur des références théoriques centrées sur le sujet (et non sur des opinions personnelles) ;
- les illustrations viennent en appui de la réflexion et sont pertinentes ; les annexes pouvant apporter une aide précieuse ;
- l'expression écrite et l'orthographe sont satisfaisantes parce que maîtrisées.

Une telle copie répond aux attentes de ce jury en termes de fond et de forme.

CONSEILS AUX CANDIDATS

3.1 Sur le plan des connaissances

Le but de cette épreuve est d'évaluer les connaissances des candidats ainsi que leur capacité de réflexion, de raisonnement et leur qualité d'expression.

Il s'avère donc indispensable que les candidats acquièrent les connaissances théoriques de base et les concepts fondamentaux d'économie d'entreprise.

Le jury rappelle aux candidats que les connaissances factuelles ne sauraient se substituer aux théories.

3.2 Sur le plan de la méthodologie de la dissertation

Une bonne copie doit faire état d'une introduction de qualité :

- soulevant l'intérêt du sujet ;
- définissant les termes économiques du sujet avec précision ;
- présentant une problématique centrée sur le sujet ;
- annonçant un plan cohérent par rapport à la problématique énoncée.

Le développement doit s'attacher à répondre à la problématique de départ avec un souci de démonstration (« Ne pas affirmer sans démontrer » telle doit être la devise du candidat) et une bonne structuration dans la présentation.

En particulier, le jury conseille aux candidats :

- de se donner le temps de la réflexion AVANT même de lire les annexes ;
- d'éviter les clichés et les banalités ;
- de **NE PAS RECOPIER LES ANNEXES** (le jury les a lues et attend de la part des candidats une capacité d'analyse et de réflexion, et non pas de recopiage) ;
- d'illustrer son propos d'exemples pertinents et appropriés, tirés de l'actualité (**qui ne soient donc pas exclusivement ceux que le candidat aura lus dans les annexes**) ;

- de ne pas « plaquer » des connaissances qui soient déconnectées du sujet : cela ne sert à rien dès lors que le jury attend une réflexion centrée sur le sujet proposé aux candidats ;
- de se demander si chaque point énoncé est bien en rapport avec le sujet.

La conclusion doit reprendre les conclusions intermédiaires des parties du développement, puis élargir le sujet.

Sur le plan purement formel, il est rappelé aux candidats de :

- soigner l'expression écrite, laquelle doit être la plus simple possible ;
- privilégier un style non familier, non journalistique, mais professionnel ;
- éviter un plan scolaire, type plan de cours ;
- relire leurs copies.

1.2 ÉPREUVE D'ADMISSION

1.2.1 PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

La moyenne de l'épreuve d'admission portant sur les « problèmes économiques généraux » a été de 9,91 en 2007, soit une moyenne très proche de celle des sessions 2006 (10,05) et 2005 (10,30).

Les résultats avaient été, pour mémoire, de 11,03 en 2004, 9,75 en 2003 et 9,84 en 2002.

Globalement, les membres du jury font trois types d'observations pour cette session :

- la stricte observation du tableau de résultats qui suit montre une nette amélioration du pourcentage des meilleures prestations (que ce soit des notes supérieures ou égales à 15 ou plus généralement, des notes supérieures ou égales à 12 puisque, dans ce second cas, on passe de 36 % des notes en 2006 à 40,4 % en 2007). Ce résultat est d'autant plus encourageant que le nombre des candidats admissibles était plus important cette année que l'an passé. Cela semble traduire, sur la durée, une amélioration sensible de la préparation à cette épreuve (prise de conscience des candidats de l'importance de l'économie générale) et/ou une meilleure lecture des rapports du jury,
 - des prestations très différenciées, allant de l'inexistant jusqu'à des exposés très brillants (ce que traduit l'éventail de notes de 01 à 20/20 cette année),
 - certains candidats (heureusement très minoritaires) n'ont pas préparé l'épreuve, mais le pourcentage des notes strictement inférieures à 5/20 croît de 14 à 17,6 % d'une année sur l'autre.

		N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Total	245	43	42	30	31	49	50
%	100 %	17,6 %	17,5 %	12,2 %	12,7 %	20 %	20,4 %

Analyse des résultats :

- 50,2 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 en 2007 (contre 52 % en 2006 et 49,9 % en 2005).
- 50 candidats sur 245 qui se sont présentés cette année ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, soit un peu plus d'un candidat sur cinq (contre 19,5 % des candidats en 2006, ce qui est encourageant).
- Forte augmentation des notes comprises entre 12 et 15, ce qui, en partie, s'explique par une baisse des notes comprises entre 10 et 12.
- Augmentation des notes strictement inférieures à 5/20 dont le total passe de 14 à 17,6 %. Mais, parallèlement, on assiste à une baisse des notes comprises entre 5 et 8 qui passent de 21 à 17 %.

L'augmentation des notes supérieures ou égales à 12 et des notes inférieures strictement à 5 montre que la formulation de sujets problématisés atteint son objectif de mieux dissocier la valeur des différentes prestations. Ceci traduit aussi la grande hétérogénéité des candidats.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS ORALES DES CANDIDATS

A) Sur le fond :

Le jury a particulièrement apprécié :

- Une amélioration sensible du traitement des sujets.
- Le niveau de connaissances plus que convenable de certains candidats.
- Des concepts économiques de base plutôt maîtrisés (même si leur illustration manque parfois soit de réalisme).

Le jury a cependant déploré :

- Un manque de connaissances concrètes et actualisées.
- Une réflexion parfois superficielle, voire sans fil directeur et donc peu organisée.
- Des difficultés à relier les concepts économiques au sujet à traiter.
- Des définitions basiques souvent évasives.
- Un manque de repères théoriques actualisés.
- Des faiblesses en matière de culture économique.
- Des difficultés à répondre à des questions d'actualité.

B) Sur la forme :

Le jury a particulièrement apprécié :

- Des exposés structurés dans l'ensemble (introduction, deux parties subdivisées la plupart du temps en deux sous-parties, une conclusion).
- Des transitions entre les idées et entre les parties souvent bien soignées.
- Des qualités d'écoute pendant l'entretien avec le jury.
- Des prestations parfois fragiles au moment de la phase de questionnement.
- Dans l'ensemble, de l'empathie vis-à-vis du jury.

Le jury a cependant déploré les points suivants :

- Les termes du sujet ne sont pas toujours bien définis.
- La problématique n'est pas toujours en rapport avec le sujet traité et ne peut pas se résumer à la simple reprise de l'intitulé du sujet.

- Des candidats (heureusement fort peu nombreux) ne connaissent toujours pas les contraintes de l'épreuve.
- Des difficultés à tenir 10 à 15 minutes d'exposé.

QUELQUES CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Pour préparer l'épreuve :

- Le jury rappelle la nécessité de préparer cette épreuve, comme toutes les épreuves orales, tout au long de l'année et non pas seulement une fois les résultats d'admissibilité connus. En effet, l'étendue des champs notionnels à maîtriser implique un travail régulier et constant dans le temps.
- Les faits marquants de l'histoire économique, y compris récente, doivent être connus.
- Il convient de revoir les concepts économiques fondamentaux, à partir de l'étude d'ouvrages d'économie générale : il ne faut donc pas se contenter de connaissances journalistiques, même s'il est nécessaire de connaître l'actualité économique, et notamment des chiffres récents.
- Le stress doit savoir être géré.
- L'épreuve se prépare en accentuant les efforts sur la méthode de l'exposé, c'est-à-dire la construction de l'introduction et du plan, l'effort de démonstration qui doit être présent tout au long du développement (ne pas affirmer sans démontrer), la nécessité de conclure son exposé oral.

Pendant la préparation en loge :

- Bien lire le sujet et bien prendre le temps de réfléchir pour lui donner du sens et le traiter dans son intégralité.
- Définir les termes du sujet avec précision.
- Réfléchir à une problématique qui soit spécifique au sujet à traiter et qui ne soit pas que la simple reprise de l'intitulé du sujet.
- Centrer les développements sur la question du sujet et non pas réaliser un « copier/coller » à partir des souvenirs de lecture d'un mémento quelconque.
- Connecter les faits d'actualité au sujet.
- Lors de la réflexion en loge, les notes des candidats doivent être plus un plan très détaillé qu'un exposé intégralement rédigé : il s'agit d'un oral et non d'une lecture de notes.

Lors du déroulement de l'épreuve :

- L'introduction doit définir les termes du sujet, préciser le contexte, énoncer une problématique et annoncer un plan.
- Veiller à équilibrer les parties.
- Soigner son langage.
- Ne pas affirmer n'importe quoi en espérant que le ton convaincra le jury de la justesse du propos.
- Ne pas avoir une tendance à l'auto dévalorisation.

QUELQUES ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Site Internet :

- Site national de l'enseignement technologique et professionnel tertiaire :
<http://www.educnet.education.fr/ecogest>
- Site de la Documentation française :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
- Site de l'INSEE
<http://www.insee.fr>

Périodiques

- Cahiers français ;
- Alternatives économiques ;
- Problèmes économiques ;
- Etc.

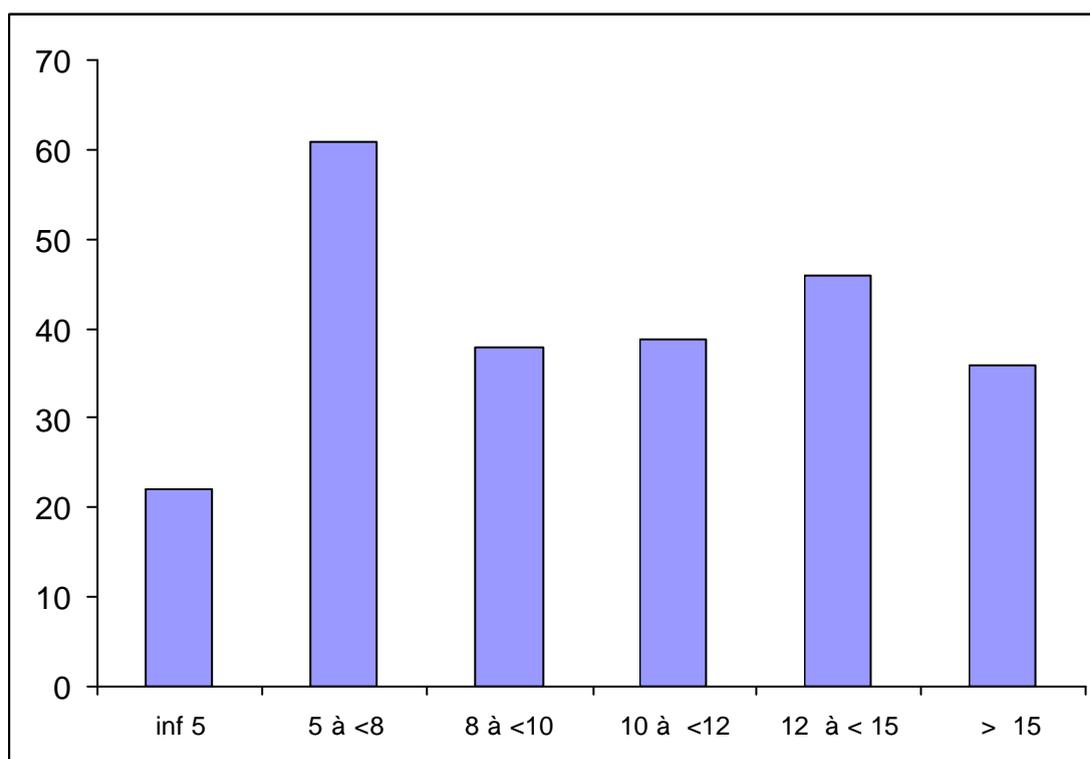
1.2.2 ENTRETIEN RELATIF A DES PROBLEMES COMMERCIAUX

RÉSULTATS

La moyenne est de 9,80

La note la plus basse est de 02, la note la plus haute est de 20

Intervalle de notes	N<5	5= \leq N<8	8= \leq N<10	10= \leq N<12	12= \leq N<15	N \geq 15	total
Candidats	22	61	38	39	46	36	242
Répartition	9,09 %	25,21%	15,70%	16,12 %	19,01%	14,88%	100%



CRITERES D'ÉVALUATION

L'épreuve se déroule en deux parties :

- La préparation en loge (30 minutes) d'un sujet relatif à des problèmes commerciaux.
- La prestation devant jury (30 minutes) qui se déroule en deux temps :
 - L'exposé du candidat de 10 à 15 minutes permettant au jury d'apprécier ses capacités à formuler une problématique, à structurer un exposé grâce à la

construction d'un plan cohérent et rigoureux en prenant appui sur les savoirs théoriques correspondants et en illustrant le propos par des exemples tirés de l'actualité et de la pratique professionnelle.

- L'entretien du candidat de 10 à 15 minutes avec les membres du jury leur permet de mesurer la réactivité au questionnement ; certaines affirmations du candidat pendant l'exposé pourront faire l'objet d'un développement plus approfondi.

OBSERVATIONS

Impression générale : les commissions constatent que la majorité des candidats a préparé l'épreuve. Ces candidats ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve : durée, plan, structure de l'exposé, conclusion.

➤ **Sur le fond :**

- Les concepts de base :
 - sont insuffisamment définis en introduction,
 - sont à mobiliser davantage pendant les prestations afin de répondre aux problématiques des sujets ou pour expliciter, démontrer, argumenter, raisonner, etc...
- Les évolutions récentes en marketing sont bien souvent insuffisamment connues, leur intégration dans l'exposé et/ou l'entretien est à développer.

➤ **Sur la forme :**

- Les règles de communication sont respectées,
- La plupart des candidats font preuve d'efforts de structuration lors de leur exposé et démontre une certaine aisance lors de leur prestation, quelquefois, un manque de conviction et de dynamisme dans le discours a été relevé.
- Certains candidats ont fait des exposés trop courts (moins de 5 minutes).
- Si les exposés sont parfois structurés et clairs, ils peuvent aussi se révéler être confus.

CONSEILS

- Approfondir le champ conceptuel, les contenus des formations commerciales renouvelées sont une base pertinente de préparation qui peut être judicieusement enrichie par des références de niveau universitaire.
- Définir davantage la terminologie des problématiques proposées.
- Le plan doit correspondre à la problématique définie et être respecté, il faut éviter un plan qui ne soit qu'un catalogue de connaissances. Les candidats ne doivent pas se contenter d'exposer des notions de cours, une analyse réelle est souhaitée.
- Les contenus attendus portent sur les concepts de base liés au sujet et/ou les concepts dont le lien au sujet sera démontré.
- Les candidats qui ont d'excellentes notes illustrent leurs propos d'exemples concrets, récents, variés et d'actualités.
- Le traitement du sujet est à envisager sous un angle le plus large possible : les grandes entreprises, les PME, les unités commerciales, la fonction commerciale non sédentaire, etc...

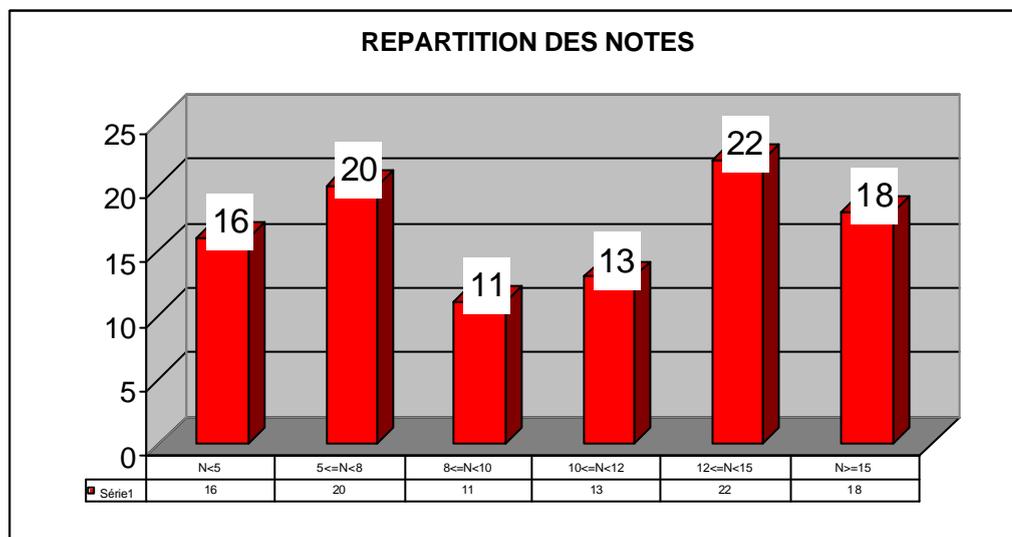
- L'expérience professionnelle peut être une référence mais elle ne doit pas limiter l'exposé à un secteur d'activité.
- Les points de législation commerciale font partie des contenus à mobiliser.
- Lors de l'entretien, la pratique de l'écoute active est indispensable, la réflexion est un préalable aux réponses.
- Enfin, faire preuve de dynamisme ne signifie pas sombrer dans l'exubérance.

1.2.3 EPREUVE SUR DOSSIER

I) STATISTIQUES

Répartition par notes :

NOTES	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>15
Candidats	40	49	28	32	54	45
%	16	20	11	13	22	18
N<=10	117					
Moyenne générale	9.77		Meilleure note : 19			



Moyenne session 2007 : 9,77

Moyenne session 2006 : 9.36

Moyenne session 2005 : 10,14

II) OBSERVATIONS

A) LE DOSSIER

1°) Remarques relatives à la forme

Les dossiers sont la plupart du temps conformes aux attentes en terme de présentation et de structuration.

2°) Remarques relatives au fond

Les dossiers présentés sont conformes aux exigences et proposent des thèmes variés couvrant les différents référentiels de la filière Vente.

Toutefois, il apparaît que certaines séquences visent exclusivement l'acquisition de connaissances au détriment des compétences.

B) L'EXPOSE

- Les candidats gèrent correctement, en règle générale, le temps qui leur est imparti.
- Les exposés sont pour la plupart structurés.
- L'exposé est parfois trop descriptif et stéréotypé, ce qui ne permet pas de détecter les réelles motivations des candidats.
- Certains candidats témoignent de peu de dynamisme, de conviction et d'enthousiasme lors de la présentation.

C) L'ENTRETIEN

- La connaissance des filières reste encore superficielle pour un certain nombre de candidats. Il apparaît que les meilleures interventions soient celles de candidats qui se sont réellement investis dans la connaissance des filières Vente et du public de lycée professionnel.
- Les réponses apportées aux jurys sont encore insuffisamment concises et témoignent d'un manque d'esprit de synthèse.
- Trop de candidats ont des représentations souvent éloignées de la réalité du lycée professionnel et manquent d'approche opérationnelle.
- Des candidats présentent des concepts et un vocabulaire pédagogique non maîtrisés.

III) CONSEILS

A) LE DOSSIER

1°) La forme

Le dossier doit respecter un volume de vingt pages et être paginé afin d'en faciliter la manipulation. Les règles de présentation doivent être conformes au règlement du concours. L'utilisation de schémas et de visuels permet de clarifier la démarche du candidat.

2°) Le fond

La situation professionnelle retenue peut s'appuyer sur le vécu professionnel du candidat ou une documentation d'entreprise.

Le jury rappelle qu'il convient :

- de didactiser une situation empruntée au monde professionnel ;
- de donner du sens à la séquence en insistant sur les compétences à acquérir et ne pas se focaliser uniquement sur les connaissances,
- de valoriser l'utilisation des TIC dans la transposition didactique ;
- de choisir le thème et l'entreprise en fonction du diplôme sélectionné ;
- de présenter une réelle réflexion sur la sélection des informations et leur adéquation au référentiel et au niveau de la classe concernée ;

- de prendre en compte les objectifs du référentiel ;
- de produire des situations d'apprentissage plutôt que des applications, exercices ou études de cas ;
- d'adapter réellement les documents à la situation d'apprentissage et de ne pas se limiter à une simplification sommaire ;
- d'éviter l'exclusivité d'une méthode pédagogique ;

B) L'EXPOSÉ

Le candidat doit :

- se présenter brièvement et s'en tenir à une présentation professionnelle, concise et pertinente ;
- démontrer une réelle motivation pour le métier d'enseignant ;
- faire preuve de plus de dynamisme, de conviction et de spontanéité ;
- éviter les phrases types et se démarquer par son argumentation ;
- réaliser une approche synthétique du dossier et justifier ses choix pédagogiques ;
- adapter sa communication tant verbale que non verbale, notamment sur ce dernier point, adopter une tenue vestimentaire conforme à un concours de recrutement d'un futur enseignant.
- prévoir un dossier pour chaque membre du jury ;
- se détacher de ses notes au cours de la présentation ;

L'utilisation d'outils TICE (ordinateur portable, tablette-pc...) est acceptée par le jury uniquement lors de la présentation du dossier. Ces outils d'ailleurs ne sauraient se substituer au dossier.

Toutefois le jury attire l'attention des candidats sur le fait que seule la prestation orale du candidat est évaluée.

Par ailleurs, il incombe aux candidats de s'assurer de l'état de fonctionnement de leur matériel. En aucun cas les candidats ne pourront demander un quelconque aménagement de l'épreuve au jury en cas de dysfonctionnement de leur matériel.

C) L'ENTRETIEN

Le jury attend du candidat qu'il maîtrise le vocabulaire pédagogique utilisé et qu'il justifie ses démarches et ses choix.

Il convient, par ailleurs, de s'informer sur les spécificités du lycée professionnel, notamment en prenant contact avec des professeurs qui exercent en LP afin de mieux connaître le profil des élèves (au mieux, tester la séquence présentée)

Le candidat doit mener une réflexion personnelle et authentique afin d'apporter des réponses construites et argumentées aux situations proposées par le jury.

En outre, il serait souhaitable :

- d'accorder davantage de temps dans la préparation de l'entretien, afin de conduire une réflexion pédagogique plus approfondie ;
- d'axer davantage la réflexion sur la notion de pédagogie de la réussite ;
- d'être à l'écoute et de faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit, en n'oubliant pas de se remettre en question.

Enfin, se tenir informé de l'actualité récente liée au système éducatif.

2/ 3^{ème} concours 2007

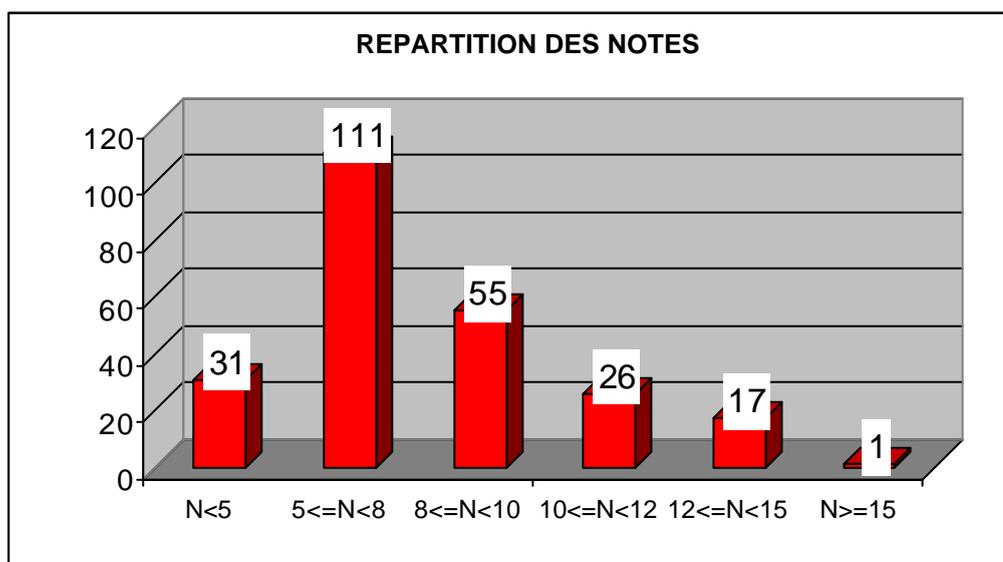
2.1 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

2.1.1 EPREUVE TECHNIQUE

I) STATISTIQUES

Répartition par notes :

NOTES	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>15
Candidats	31	111	55	26	17	1
%	12,86	46,06	22,82	10,79	7,05	0,42
N<=10			44			
Moyenne générale	7,44		Meilleure note : 15			



Moyenne session 2007 : 7,44

Moyenne session 2006 : 4,48

Moyenne session 2005 : 7,21

II) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU JURY

A) SUR LA FORME

1) Remarques relatives à la structure :

Les membres du jury ont apprécié l'effort de certains candidats pour rédiger une introduction et une conclusion générale. Cependant de trop nombreux candidats, malgré les remarques récurrentes figurant dans les rapports de jury antérieurs, manquent encore de structure.

2) Remarques relatives à la clarté et à l'organisation :

Au-delà de la structure, de trop nombreuses copies manquent de clarté et d'organisation. Le jury déplore le manque d'utilisation de tableaux de synthèse et/ou de schémas quand cela est pertinent pour étayer sa démonstration.

Enfin, l'orthographe et la syntaxe ne correspondent pas aux attendus d'un concours de recrutement de professeurs. Certains candidats ne font aucun effort quant à la lisibilité de leur écriture ce qui rend la lecture et l'évaluation difficiles.

B) SUR LE FOND

Le jury a apprécié de voir certains candidats bien préparés à cette épreuve mais malheureusement ils étaient trop peu nombreux.

Le jury déplore cependant que, dans la plupart des cas, les outils de gestion (marge, ratios, indice de sensibilité...) ne soient pas suffisamment maîtrisés. Ces notions de bases devraient pourtant être à la portée de tout candidat se présentant à ce concours.

Le vocabulaire professionnel est souvent pauvre ou très imprécis et certaines connaissances de base ne sont pas maîtrisées (profil de poste, aspects juridiques, e-mailing...).

L'analyse est souvent superficielle et peu adaptée au contexte du cas proposé. L'étude de cas exige un ensemble de réponses à une problématique et à un contexte donné.

Certains candidats, par une mauvaise lecture (ou lecture trop rapide) des questions, répondent tout simplement hors sujet. Par exemple, l'analyse de la demande dans le dossier 1 a été traitée, pour beaucoup de candidats, comme une analyse de marché.

III) ANALYSE DES DOSSIERS

A) DOSSIER I : ANALYSE DU MARCHÉ

- L'analyse de la demande est souvent superficielle, des candidats ont confondu cette question avec une analyse du marché et présentent donc l'offre. L'utilisation de la méthode « SONCAS » pouvait à minima aider les candidats à cette partie.
- Les forces et faiblesses sont rarement analysées de manière exhaustive, même s'il est important de hiérarchiser ses réponses, il n'en reste pas moins nécessaire d'appréhender toutes les dimensions d'une question. Une réponse sous forme de tableau permettait davantage de clarté et d'efficacité.

B) DOSSIER II : MANAGEMENT DE LA FORCE DE VENTE

- Le dossier faisait appel à des connaissances présentes dans la plupart des référentiels de BTS réformés et notamment ceux de NRC et MUC.

- Beaucoup de candidats ne savent pas ce qu'est un profil de poste et peu connaissent son contenu avec précision.
- La plupart des modalités de recrutement sont connues, en revanche, certaines ne sont pas pertinentes dans le contexte proposé. L'analyse des avantages et inconvénients reste superficielle.
- La proposition de ratios et leurs calculs ne sont pas maîtrisés dans la plupart des cas. Certains candidats ont parfois manqué de pertinence dans la proposition de certains ratios.
- Enfin l'analyse des profils des candidats est souvent pauvre et ne s'appuie pas suffisamment sur les éléments chiffrés et calculés précédemment.

C) DOSSIER III : RÉFÉRENCIEMENT EN GMS

- La plupart des candidats ne savent pas calculer une marge et un indice de sensibilité. Le manque de maîtrise de ces éléments aussi « basiques » est particulièrement discriminant.
- L'analyse du rayon est souvent superficielle, les candidats ont manqué de recul dans la prise de décision.

D) DOSSIER IV : POINT DE VENTE VIRTUEL

- La proposition d'indicateurs et leurs calculs ont posé problème à un grand nombre de candidats. Cela relève, là encore, d'un manque de maîtrise des aspects quantitatifs.
- Il est noté un manque de connaissances des aspects juridiques liés aux précautions à prendre en compte pour la mise en place d'un e-mailing. A minima, on attendait des candidats qu'ils sachent ce qu' est la CNIL.
- De nombreux candidats ont confondu la conception d'un e-mailing avec un publipostage « classique ».

IV) CONSEILS

- Le jury conseille aux candidats de se préparer et de s'entraîner à la méthodologie de l'étude de cas. Pour cela, une bonne connaissance et une veille scientifique et technique des savoirs figurant dans les référentiels de niveau III est nécessaire.
- Par exemple, la dimension management figurant dans les différentes réformes des référentiels des BTS NRC et MUC ne doit pas être ignorée.
- La maîtrise des outils de gestion doit faire l'objet d'une préparation spécifique, un candidat au concours de PLP Vente doit au moins maîtriser les calculs commerciaux (marge, indice de sensibilité, ratio basique...)
- Une bonne gestion du temps permettrait de traiter toutes les parties et une relecture attentive des questions éviterait les hors sujets.
- Il est demandé aux candidats de faire un effort de structure de leur copie qui doit être aérée et rédigée avec une orthographe et une syntaxe attendues d'un futur enseignant.
- L'utilisation de manière pertinente des tableaux de synthèse est fortement conseillée (pour une plus grande lisibilité et efficacité de la copie).

- Il est nécessaire également de structurer sa pensée afin de mener une véritable réflexion sur le cas proposé et d'apporter des réponses à la problématique et au contexte donné.

2.2.1 PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

Les résultats

Répartition des notes							
	N<5	5=N<8	8=N<10	10=N<12	12=N<15	N=15	Total
<i>Nombre</i>	0	8	3	0	2	5	18
<i>%</i>	0	44,44	16,67	0	11,11	27,78	100 %

Moyenne générale : 10,17

Note la plus basse : 05

Note la plus haute : 19

Le fond :

Une part trop importante de candidats ne maîtrise pas les fondamentaux de l'économie. De plus, leurs connaissances et leurs exemples ne sont pas suffisamment actualisés (% des candidats ont une note inférieure à 10).

Bien souvent, le développement ne répond pas à la problématique quand celle-ci est identifiée.

La forme :

Les exposés sont structurés.

La plupart des candidats ont fait preuve d'une bonne communication.

Autres observations :

Le niveau des candidats est très hétérogène.

Conseils aux candidats :

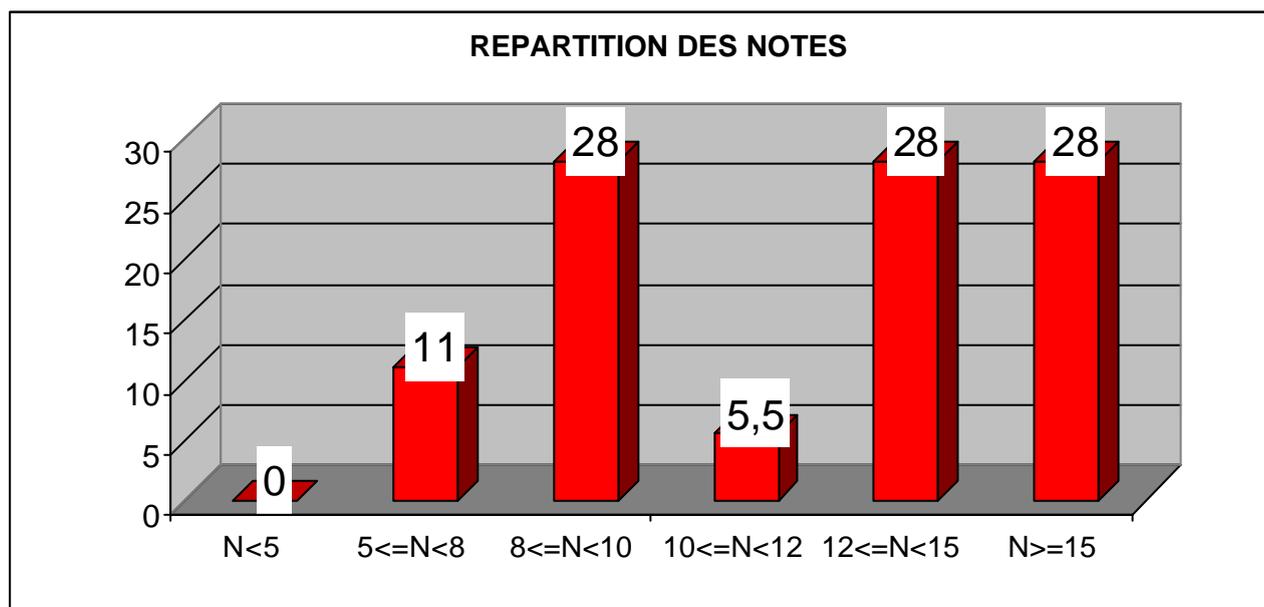
Les candidats doivent faire l'effort d'illustrer les théories économiques par des exemples concrets récents. Pour ce faire, il est nécessaire de se tenir informé de l'actualité économique à un niveau national, mais aussi international. Pour rappel, il est indispensable de définir les termes du sujet, d'identifier une problématique et de la traiter au cours d'un exposé structuré.

2.2.2 EPREUVE SUR DOSSIER

I) STATISTIQUES

Répartition par notes

NOTES	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>15
Candidats	0	2	5	1	5	5
%	0	11,12	27,79	5,51	27,79	27,79
N<=10	11					
Moyenne générale	11,77		Meilleure note : 17			



Moyenne session 2007 :

11,77

~~Moyenne session 2006 : 10,5~~

II) OBSERVATIONS

A) LE DOSSIER

1) Remarques relatives à la forme :

Les membres du jury ont apprécié la qualité de la présentation des dossiers qui est globalement satisfaisante.

2) Remarques relatives au fond :

Le jury a apprécié de voir des thèmes abordés relativement différents, couvrant ainsi les référentiels de la filière Vente.

Cependant, certains candidats développent plusieurs séances, ce qui n'est pas inscrit au règlement de la preuve.

Le jury déplore que la didactisation des documents se résume souvent à l'élimination de certaines informations sans véritable réflexion pédagogique.

B) L'EXPOSÉ

- ✓ La gestion du temps d'exposé a été globalement satisfaisante, les candidats ont respecté les 15 minutes allouées.
- ✓ De nombreux candidats ont fait preuve d'une bonne préparation et d'une réelle aptitude à la communication.
- ✓ La dépendance par rapport aux notes est à déplorer pour certains candidats, ce qui pénalise la communication.
- ✓ La plupart des candidats manquent de conviction et d'enthousiasme dans l'exposé, et ont par conséquent des difficultés à démontrer leur motivation pour le métier.

C) L'ENTRETIEN

- ✓ Les candidats éprouvent des difficultés à se projeter dans les situations proposées, notamment du fait d'un manque de connaissance du système éducatif et du profil des élèves du lycée professionnel.
- ✓ Certains candidats ne font pas preuve d'écoute, et par conséquent n'apportent pas de réponses adaptées.
- ✓ Certains candidats ont des difficultés à remettre en cause leurs propositions.
- ✓ Des lacunes dans la connaissance des spécificités pédagogiques du LP (ex : ECJS, PFE, PPCP, origine des élèves...) et des modalités d'évaluation, sont à déplorer.
- ✓ Certains dossiers très bien élaborés contrastent de manière aiguë avec l'entretien.
- ✓ Le jury attend de l'entretien qu'un vrai dialogue s'instaure avec le candidat. Cependant, certains candidats ne pratiquent pas l'écoute active, anticipent les questions et coupent la parole au jury.
- ✓ Le jury apprécie les réponses courtes et précises.
- ✓ Le jury regrette que les candidats n'anticipent pas assez la diversité des thèmes abordés lors de l'entretien.
- ✓ Le jury regrette également que certaines missions de l'enseignant soient ignorées (orientation, insertion professionnelle, partenariat...).

III) CONSEILS

A) LE DOSSIER :

1) La forme :

Le dossier doit respecter un volume (environ 20 pages) et conserver son entité. Les règles de forme de base doivent être respectées. (cf Règlement du concours).

La manipulation du dossier est souvent facilitée par la pagination et la présence d'onglets. Le jury est sensible aux présentations schématiques et visuelles qui visent à clarifier la réflexion.

2°) Le fond :

La situation professionnelle retenue peut s'appuyer sur le vécu professionnel du candidat ou une documentation d'entreprise.

Il convient :

- de choisir le thème et l'entreprise en fonction du diplôme préparé ;
- d'analyser de façon critique les informations sélectionnées et s'interroger si celles-ci sont adaptées au référentiel et au niveau de la classe concernée ;
- de prendre en compte les objectifs du référentiel et les respecter ;
- de produire des situations d'apprentissage plutôt que des applications, exercices ou des études de cas ;
- de montrer une réelle volonté d'adapter les documents à la situation d'apprentissage et ne pas se résumer à une simplification,
- de présenter une séquence d'une heure, voire deux heures,
- d'éviter l'exclusivité d'une seule méthode pédagogique.

B) L'EXPOSÉ

Le candidat doit :

- respecter le temps de 15 minutes indiqué dans la réglementation de l'examen,
- se présenter brièvement et s'en tenir à une présentation professionnelle (nature des études et parcours professionnel),
- chercher à convaincre, montrer son enthousiasme et/ou sa conviction pour le métier d'enseignant,
- faire preuve de plus de dynamisme, de spontanéité,
- prévoir des outils qui facilitent la communication (tableau synoptique...),
- réaliser une approche synthétique du dossier sans vouloir être exhaustif pour donner de la clarté aux propos.

C) L'ENTRETIEN

Il convient :

- de s'adresser aux deux membres jury, et donc de travailler sa communication
- de maîtriser le vocabulaire pédagogique utilisé et d'éviter les abréviations,
- de faire preuve d'une connaissance de la filière au-delà des formations qui font l'objet du dossier,

- de réfléchir à la spécificité de l'enseignement professionnel (alternance, contrôle en cours de formation, travail en équipe, projet pluridisciplinaire, méthodes pédagogiques...),
- de s'appropriier l'ensemble des missions de l'enseignant et s'informer sur les relations internes et externes qui en découlent,
- de se transposer sur le métier d'enseignant et de s'intéresser aux difficultés qui l'attendent,
- de s'interroger davantage sur le sens des outils pédagogiques et les cadres institutionnels mis à leur disposition,
- de mettre la pédagogie au service de l'élève ce qui suppose de connaître l'élève en lycée professionnel,
- de se rendre dans un lycée professionnel et de rencontrer des enseignants expérimentés.

IV) CONCLUSION

La motivation pour le métier d'enseignant doit pouvoir s'exprimer dans l'acte de communication, en terme de conviction et en terme d'implication.

3/ Annexes

3.1 Règlement du concours Externe

NOTE DE COMMENTAIRES RELATIVE À LA NATURE DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES D'ACCÈS AU DEUXIÈME GRADE DU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP2)

NOR : MENP93500402X

RLR : 824 - 1d

(Éducation nationale: direction des personnels enseignants des lycées et collèges)

La présente note a pour objet d'apporter, section par section, et le cas échéant option par option, des précisions aux candidats sur la nature des épreuves des concours externes du CAPLP2 mis en place par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Ce document vise notamment à éclairer les candidats sur la nature et les modalités d'organisation de la nouvelle épreuve orale, dite épreuve sur dossier, instituée par l'arrêté modificatif du 3 août 1993 (J.O.R.F. du 22 août 1993).

Il est expressément rappelé en ce qui concerne les sections d'enseignement professionnel, que le dossier préparé par le candidat servant de support à l'épreuve ne donne pas lieu à notation. Seuls, l'exposé fait par le candidat, sur la base de ce dossier, et l'entretien avec le jury qui le suit sont notés. Il appartient néanmoins aux candidats de se conformer aux indications données ci-après quant à la présentation, au contenu et aux délais de communication de ce dossier au secrétariat du jury.

SECTION COMMUNICATION ADMINISTRATIVE ET BUREAUTIQUE

SECTION COMPTABILITÉ ET BUREAUTIQUE

SECTION VENTE

Épreuves d'admissibilité:

1.ÉPREUVE TECHNIQUE

(Durée 5h – coefficient 6)

Il s'agit de l'étude de situations pratiques caractéristiques de la spécialité. Les informations à traiter relèvent de l'ensemble des disciplines couvertes par cette spécialité (économiques, juridiques et techniques). Il est demandé au candidat d'analyser une ou des situation(s), de déceler les problèmes, de proposer des solutions mettant en oeuvre des techniques appropriées et notamment des technologies nouvelles.

2. COMPOSITION SUR UN SUJET D'ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

(Durée 3h – coefficient 4)

Le sujet est accompagné d'éléments de documentation.

L'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à tirer parti des documents, à mobiliser ses connaissances et à exploiter son expérience personnelle en matière de relation avec des entreprises. Elle permet également d'apprécier la clarté et la rigueur du raisonnement du candidat ainsi que la qualité de son expression écrite.

Épreuves d'admission :

1.ÉPREUVE ORALE PORTANT SUR LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

(Préparation 1h – Durée de l'épreuve 30 minutes – Coefficient 3)

Elle a pour but d'apprécier la capacité du candidat à analyser phénomènes et problèmes économiques généraux, à les exposer avec clarté en utilisant correctement les concepts

et mécanismes fondamentaux. Sa culture économique doit lui permettre de récuser les idées simplistes et de faire preuve d'esprit critique constructif. Un document peut être fourni au candidat comme support de réflexion.

3. ENTRETIEN RELATIF A DES PROBLEMS COMMERCIAUX

(Préparation 30minutes – Durée de l'épreuve 30 minutes – Coefficient 3)

L'entretien porte sur un thème en rapport avec la spécialité. Un document peut être fourni au candidat comme support de réflexion.

L'épreuve doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exposer des idées, à défendre son point de vue à partir des questions qui lui sont posées. Le jury appréciera particulièrement la réflexion du candidat sur l'évolution des organisations (système d'information et de communication), sur la transformation des qualifications dans le secteur tertiaire.

3. ÉPREUVE SUR DOSSIER

(Préparation 1h – Durée de l'épreuve 45 minutes – Coefficient 4)

L'épreuve consiste dans la présentation par le candidat du dossier qu'il a préparé et qu'il met à la disposition du jury lors de l'épreuve.

Cette présentation est suivie d'un entretien.

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- présenter son dossier au moyen d'un exposé structuré,
- analyser une situation en liaison avec l'enseignement de la spécialité choisie au concours,
- proposer l'utilisation de moyens d'enseignement adaptés, notamment informatiques, télématiques, audiovisuels,
- identifier des problèmes d'enseignement, préciser des conditions de réussite pour un public visé.

Le dossier, de vingt pages au maximum, est réalisé à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de l'expérience professionnelle du candidat et doit préciser son mode d'exploitation dans l'enseignement de la discipline en fonction de la spécialité choisie au concours (définition des objectifs, des contenus visés, des types d'activités, prolongements pluridisciplinaires éventuels).

Le jury apprécie les qualités d'analyse du candidat, sa capacité à communiquer, la rigueur et la structure de l'exposé, la pertinence des réponses aux questions posées, la perception de l'enseignement dans la spécialité (ses finalités, ses contenus, son évolution).

BO N° spécial 5 - du 21 octobre 1993

3/ Annexes

3.1 Règlement du 3^{ème} concours

Organisation des troisièmes concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement du second degré

NOR : MENP0200281A

RLR : 913-2 ; 822-3, 822-5c ; 824-1d; 830-0 ARRÊTÉ DU
29-3-2002

JO DU 31-3-2002 MEN

DPE FPP

Section

Vente

a) Épreuve écrite d'admissibilité : première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel dans la section vente

Épreuve technique (Durée 5 heures, coefficient 1)

Il s'agit de l'étude de situations pratiques caractéristiques de la spécialité. Les informations à traiter relèvent de l'ensemble des disciplines couvertes par cette spécialité (économiques, juridiques et techniques). Il est demandé au candidat d'analyser une ou des situation(s), de déceler les problèmes, de proposer des solutions mettant en oeuvre des techniques appropriées et notamment des technologies nouvelles.

b) Épreuves orales d'admission

1. Première épreuve : première épreuve d'admission du concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel dans la section vente

Épreuve orale portant sur les problèmes économiques généraux

(Préparation 1 h - Durée de l'épreuve 30 minutes – Coefficient 1)

Elle a pour but d'apprécier la capacité du candidat à analyser phénomènes et problèmes économiques généraux, à les exposer avec clarté en utilisant correctement les concepts et mécanismes fondamentaux. Sa culture économique doit lui permettre de récuser les idées simplistes et de faire preuve d'esprit critique constructif. Un document peut être fourni au candidat comme support de réflexion.

(Arrêté du 6 novembre 1992)

2. Deuxième épreuve : troisième épreuve d'admission du concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel dans la section vente « Épreuve sur dossier ». Outre les objectifs de l'épreuve d'admission du concours externe, l'épreuve doit aussi permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles à la problématique du dossier et dans ses réponses aux questions du jury.

(Préparation 1 h - Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum (exposé: quinze minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum - Coefficient 1)

Le programme de l'épreuve d'admissibilité et de la première épreuve d'admission est celui des épreuves correspondantes du concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel dans la section vente."

(Arrêté du 26 juillet 2005)

Art. 4 - Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau licence, diplôme d'ingénieur ou diplôme d'une école de haut enseignement commercial.

(Arrêté du 6 novembre 1992)